REYRIEUX

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2027

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chères et chers bénévoles,

Tout au long de l'année, vous faites vivre Reyrieux : entraînements, ateliers, spectacles, rencontres, manifestations, moments de partage… Votre engagement, le plus souvent bénévole et toujours généreux, crée du lien entre les habitants de toutes les générations et contribue pleinement au dynamisme de notre commune. Au nom de la municipalité, merci.

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches.

Aïcha BARAMA
Adjointe déléguée aux associations, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs

L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

Date limite de dépôt : **lundi 14 décembre 2026** – dossier complet

Tout dossier déposé hors délai ne pourra pas être instruit. Un dossier incomplet fera l'objet d'une demande de compléments : sans réponse sous 15 jours, il ne pourra pas être instruit.

Dépôt de préférence par mail : communication-association@reyrieux.fr (en un seul envoi, pièces jointes au format PDF de préférence)

Ou : par courrier ou sous enveloppe à l'accueil / dans la boîte aux lettres de la Mairie, à l'attention de Mariel ROUX – Mairie de Reyrieux, 105 Grande Rue, 01600 REYRIEUX

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Une subvention est une **contribution facultative de la Commune**, en argent ou en nature (prêt de locaux, de matériel…), accordée à une association pour soutenir une activité ou un projet qu'elle a elle-même initié et qui présente un intérêt général pour les habitants de Reyrieux (art. 9-1 de la loi du 12 avril 2000).

Il s'agit **d'argent public** : son attribution n'est pas un droit, elle relève d'une décision du Conseil municipal. L'association s'engage à l'utiliser conformément à son objet et à en justifier l'emploi. Une subvention non utilisée ou utilisée à d'autres fins doit être reversée (art. L. 1611-4 du CGCT).

CALENDRIER

Mi-novembre	Lundi 14 décembre	Février	Mars	Avril
Mise en ligne du dossier	Date limite de dépôt	Communication et information aux associations	Proposition en Conseil municipal	Notification et versement sous réserve des pièces signées le cas échéant

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET D'ATTRIBUTION

1. Critères d'examen et conditions d'éligibilité

Les demandes seront étudiées au regard :

- de l'intérêt général local du projet ou de l'action ;
- de leur cohérence avec la politique communale dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et de la citoyenneté.

Pour être éligibles, les associations doivent organiser des activités sur le territoire communal à destination des habitants. Les conditions propres à chaque type de subvention figurent dans le tableau ci-dessous.

Les demandes présentées par des associations dont l'objet est cultuel, poursuivant des buts politiques ou partisans, à caractère sectaire ou proposant des activités contraires aux bonnes mœurs seront systématiquement refusées.

2. Règles de calcul et d'attribution

NOUVEAU ! Trois types de subvention

	L'UN OU L'AUTRE, selon votre situation				EN PLUS, si vous avez un projet
	Forfait «Carte de visite» *Forfait annuel*		**Subvention de fonctionnement** *Soutien à l'activité courante*		**Subvention de projet** *Action ou événement ponctuel*
Pour qui ?	Associations ayant leur siège ou des activités régulières à Reyrieux, ne remplissant pas les conditions de la subvention de fonctionnement	**OU**	**Associations à partir de 10 adhérents** et comptant au minimum **20 % de Talançonnais**	**ET**	**Toutes les associations**, pour un projet d'intérêt général local
Montant	Montant forfaitaire fixé chaque année par le Conseil municipal, sur proposition de la commission associations		50 % maximum du budget prévisionnel		50 % maximum du coût du projet

Le forfait « carte de visite » et la subvention de fonctionnement ne se cumulent pas : une association qui ne remplit pas les conditions de la subvention de fonctionnement (moins de 10 adhérents ou moins de 20 % de Talançonnais) peut demander le forfait. **La subvention de projet est ouverte à toutes les associations et peut s'ajouter à l'un ou à l'autre.**

Les demandes sont analysées en commission ad hoc ; leur montant total est soumis à la commission des finances.

Le dépôt d'une demande de subvention n'implique pas automatiquement son attribution. Les subventions sont accordées dans la limite des crédits disponibles.

Les demandes de subvention exceptionnelle, réservées aux besoins imprévus en cours d'année, peuvent être adressées jusqu'au 31 octobre 2027, sur courrier motivé accompagné d'un budget.

3. Comment remplir ce dossier ?

- Complétez les parties 1 à 6 directement dans ce document Word (les cases se cochent d'un clic).
- Vous demandez uniquement le forfait « carte de visite » ? Seules les parties 1, 2.1, 6 et 7 sont à compléter.
- Seuls des effectifs chiffrés sont demandés : aucune liste nominative d'adhérents n'est à transmettre.
- Le formulaire Cerfa n° 12156 est également accepté, complété de la partie 2.1.
- Joignez les pièces listées en partie 7 : la plupart existent déjà (compte rendu d'AG, relevés bancaires).
- Rien n'a changé depuis l'an dernier (statuts, RIB, bureau) ? Cochez la case prévue : inutile de renvoyer ces pièces.

1 IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Des changements depuis votre dernier dossier (statuts, bureau, siège, RIB) ? ☐ Non ☐ Oui, je mets à jour ci-dessous

1.1 – Renseignements généraux

NOM – Dénomination	
Sigle	
N° SIRET	
N° RNA (W…)	
Date de déclaration en préfecture	
Adresse du siège social	
Site internet / réseaux sociaux	
Objet de l'association (selon les statuts)	
Affiliation à une fédération	☐ Non ☐ Oui
Agréments, labels	

Ce que votre association apporte aux Talançonnais : en quelques lignes, l'intérêt de vos activités pour les habitants de Reyrieux et pour la vie locale.

1.2 – Correspondant principal (contact pour la Mairie)

Prénom et NOM	
Fonction dans l'association	
Téléphone	
Mail	

1.3 – Composition du bureau

Fonction	Prénom NOM	Téléphone	Mail
Président(e)			
Trésorier(ère)			
Secrétaire			

1.4 – Assurance

Assurance responsabilité civile	☐ Oui ☐ Non
Compagnie et n° de contrat	

2 VIE DE L'ASSOCIATION

2.1 – Adhérents

Saison / exercice de référence :

Nombre d'adhérents, répartis par tranche d'âge et par sexe (« dont Reyrieux » = adhérents domiciliés à Reyrieux) :

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	TOTAL	dont Reyrieux
Moins de 18 ans				
18 – 29 ans				
30 – 59 ans				
60 ans et plus				
TOTAL				

Part d'adhérents domiciliés à Reyrieux	%

Seuls des effectifs chiffrés sont demandés. Aucune liste nominative d'adhérents ne doit être transmise.

2.2 – Associations sportives uniquement

	Départemental	Régional	National	Loisir / Non compétitif
Nombre d'équipes				
Ou nombre de compétiteurs individuels				

2.3 – Cotisations et tarifs

Joindre la grille tarifaire détaillée si elle existe ; dans ce cas, ce tableau peut être simplement résumé.

Tarif annuel	Talançonnais (€)	Extérieurs (€)
Adhésion (pour être membre)		
Cotisation – moins de 18 ans		
Cotisation – adulte		
Part reversée à la fédération (licence)		

Tarifs réduits proposés	☐ Oui ☐ Non
Séances d'essai ou stages découverte	☐ Oui ☐ Non

2.4 – Moyens humains

	Nombre	Salaires bruts annuels (€)
Bénévoles réguliers		
Salariés (temps plein / partiel)		
Intervenants rémunérés (prestataires)		

Les dirigeants perçoivent-ils une rémunération ou indemnité ?	☐ Non ☐ Oui, montant annuel : €

2.5 – Activités proposées à Reyrieux

Activité	Fréquence

2.6 – Inclusion et handicap

Votre association accueille-t-elle des personnes en situation de handicap ?	☐ Oui ☐ Non
Actions mises en place pour favoriser l'inclusion	☐ Activités adaptées (handisport, sport adapté…) ☐ Encadrants formés à l'accueil du handicap ☐ Locaux ou matériel accessibles ☐ Partenariat avec une structure spécialisée ☐ Autre :

2.7 – Participation ou organisation d'évènements ouverts au public (année écoulée)

Indiquez les événements communaux auxquels l'association a participé (stand, animation, bénévoles, prêt de matériel…) ainsi que les événements qu'elle a organisés et ouverts au public.

Événement	Date	Nature de la participation / description

2.8 – Bilan de l'année écoulée

Faits marquants, objectifs atteints, difficultés rencontrées et solutions envisagées. Vous pouvez aussi renvoyer au rapport d'activité présenté en AG.

3 SITUATION FINANCIÈRE (SIMPLIFIÉE)

Joignez simplement le rapport financier présenté à votre dernière AG, le premier et le dernier relevé bancaire de l'exercice, et le dernier relevé de votre livret d'épargne.
Merci de reporter ci-dessous quelques chiffres clés.

3.1 – Chiffres clés de l'exercice écoulé

Exercice du ……/……/ au ……/……/

Total des produits (recettes) (€)	
Total des charges (dépenses) (€)	
Résultat de l'exercice (excédent / déficit) (€)	
dont subvention reçue de la Commune de Reyrieux (€)	
dont autres subventions publiques (€)	

Trésorerie	Début d'exercice (€)	Fin d'exercice (€)
Compte courant		
Livret / compte épargne (si applicable)		
Trésorerie totale		

Les montants doivent correspondre aux relevés joints au dossier.

3.2 – Budget prévisionnel 2027 (ou saison 2026/2027)

Budget de fonctionnement de l'association, hors projet spécifique. Il est recommandé de présenter un budget équilibré (total charges = total produits).

Charges prévues	Montant (€)	Produits prévus	Montant (€)
Achats (matériel, fournitures, équipements)		Cotisations / adhésions	
Locations, entretien, assurances		Recettes diverses	
Licences et affiliations fédérales		Subvention Commune de Reyrieux (demandée)	
Déplacements, arbitrage, compétitions		Autres subventions (Département, Région, État…)	
Rémunérations et charges sociales		Mécénat, partenariats, dons	
Autres charges		Autres produits	
TOTAL CHARGES		**TOTAL PRODUITS**	

Part de la subvention de fonctionnement demandée dans le budget prévisionnel	% (50 % maximum)

3.3 – Aides en nature de la Commune

Local municipal mis à disposition	☐ Non ☐ Oui
Matériel communal utilisé	☐ Non ☐ Ponctuellement ☐ De façon permanente

4 VOTRE DEMANDE

Cochez la ou les subventions demandées :

☐ **Forfait « Carte de visite »**	Conditions du fonctionnement non remplies (moins de 10 adhérents ou moins de 20 % de Talançonnais), siège ou activités à Reyrieux – rien d'autre à compléter dans cette partie
☐ **Subvention de fonctionnement**	À partir de 10 adhérents et 20 % de Talançonnais – compléter le 4.1
☐ **Subvention de projet**	Toutes les associations – compléter le 4.2

4.1 – Subvention de fonctionnement

Nature de la demande	☐ Première demande ☐ Renouvellement
Montant demandé pour 2027 (€)	

À quoi servira la subvention 2027 ? *C'est le cœur de votre demande : merci de la détailler.*

Actions, achats ou dépenses financés, publics concernés (enfants, jeunes, familles, seniors…), bénéfices attendus pour les Talançonnais, et ce qui ne pourrait pas se faire sans ce soutien.

4.2 – Subvention pour un projet spécifique (cumulable avec le forfait ou le fonctionnement)

Intitulé du projet	
Date(s) et lieu(x) de réalisation	
Public visé et nombre de bénéficiaires attendus	
Coût total du projet (€)	
Montant demandé à la Commune (€)	

Description, objectifs et utilité du projet pour les Talançonnais

Contenu du projet, objectifs, en quoi il bénéficie aux habitants de Reyrieux, utilisation prévue de la subvention.

Joindre le budget détaillé du projet. Le projet subventionné fera l'objet d'un compte rendu, à transmettre dans les six mois suivant la fin de l'exercice (annexe « Bilan du projet subventionné » ou formulaire Cerfa n° 15059).

4.3 – Demandes auprès d'autres financeurs (fonctionnement et projet)

Financeur	Demandé pour 2027 (€)

5 RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Souhaitez-vous rencontrer l'équipe municipale en charge des associations pour présenter vos projets ?

☐ Oui ☐ Non

6 ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'association, certifie sur l'honneur que :

- l'association est régulièrement déclarée ;
- l'association est en règle au regard de ses déclarations sociales et fiscales et des cotisations et paiements correspondants ;
- les informations du présent dossier sont exactes et sincères, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation des comptes et du budget par les instances statutaires ;
- j'ai pris connaissance des critères et conditions d'attribution figurant en tête de ce dossier, et l'association a signé le contrat d'engagement républicain ;
- l'aide financière, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association ;
- l'association s'engage à mentionner le soutien de la Commune de Reyrieux sur ses supports de communication relatifs aux actions subventionnées.

Fait à : Le :

Nom : Prénom :

Qualité :

Signature du représentant légal	*Cachet de l'association*

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement par les services de la Commune de Reyrieux pour l'instruction des demandes de subvention et la gestion des relations avec les associations. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ce traitement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition par écrit auprès de la Mairie (dpo@reyrieux.fr), et introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

7 PIÈCES À JOINDRE

En cas de pièce manquante, une demande de compléments vous sera adressée.

Chaque année

✔	Pièce	Précision
☐	Le présent dossier complété, daté et signé	
☐	**Compte rendu / procès-verbal de la dernière assemblée générale**, avec le rapport moral et d'activité	
☐	**Rapport financier de l'exercice écoulé et budget prévisionnel** (joints au compte rendu d'AG ou en documents séparés)	**OBLIGATOIRES**
☐	**Premier et dernier relevé bancaire** de l'exercice écoulé (compte courant)	
☐	**Dernier relevé du livret** / compte épargne	Si applicable
☐	Contrat d'engagement républicain daté et signé	Annexe jointe
☐	Grille tarifaire des cotisations	Si elle existe
☐	Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité	Si non déjà transmise
☐	Bilan du projet spécifique subventionné en 2026	Annexe jointe ou Cerfa n° 15059 – si concerné
☐	Budget détaillé du projet spécifique 2027	Si demande projet

Uniquement en cas de première demande ou de changement

✔	Pièce	Précision
☐	Statuts à jour	
☐	Récépissé de déclaration en préfecture et liste des dirigeants	
☐	Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association	
☐	Avis de situation SIRET	

Merci pour le temps consacré à ce dossier et pour tout ce que vous apportez à Reyrieux !

Une question ? communication-association@reyrieux.fr et adj.associations-jeunesse@reyrieux.fr